

DEPARTEMENT NORD
CANTON ST AMAND RIVE DROITE
COMMUNE HASNON

ARRÊTÉ DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune d'HASNON,

Vu les articles L.131-1 et suivants du Code des Communes,

Vu la demande de la société SUEZ EAU France à PANTIN pour la réalisation d'une pose d'une fosse en trottoir.

ARRETE

Article 1

Afin d'assurer la sécurité des usagers, les dispositions ci-dessous sont prises **du 03/08/2022 au 05/08/2022 au niveau de la ruelle richard :**

- **Travaux en route barrée**
- Interdiction de stationner et de circuler au droit des travaux
- Interdiction de doubler

Article 2

Les pompiers, les services de police, le SMUR ne sont pas concernés par les articles 1.

Article 3

La signalisation adéquate sera apposée par la société SUEZ EAU France à PANTIN, déviation sur rue Fauchelle.

Article 4

Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire de Police de St Amand les Eaux sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HASNON, le 03/08/2022

Le Maire,



André DESMEDT